

REGLEMENT BOURSE AUX JOUETS PLAYMOBIL®

- La manifestation est ouverte au public de 9h00 à 18h00, l'entrée est gratuite (à partir de 7h00 pour les exposants).
- Il n'y a pas de limite d'âge pour les vendeurs/exposants de dioramas.
- Les emplacements sont de 3 mètres linéaires sur 2 mètres de profondeur, une table de 2 m et deux chaises fournies.
- Le tarif d'un emplacement est de 10 € (vente seule) ou de 8 € (vente et diorama). Le règlement se fait à la réservation par chèque à l'ordre de l'APE Marcel Pagnol.
- Pour les participants à l'exposition/diorama un règlement concours vous sera envoyé.
- Ne peut être échangés, donnés ou vendus que des jouets et objets dérivés ayant trait à la marque PLAYMOBIL® toutefois des jouets d'autres marques sont tolérés.
- Les emplacements doivent rester propres au départ de l'exposant.
- L'exposant dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de détérioration, dommage, perte ou vol survenu au cours de la manifestation.

BULLETIN D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

À retourner au plus tard le 9 septembre 2015 à

JÉRÔME PECHARMAN - LE BOURG - 82300 ST VINCENT D'AUTÉJAC

Je désire réserver emplacement(s)

Ci-joint mon règlement de €

Chèque à l'ordre de l'APE Marcel Pagnol

Je soussigné(e)

Adresse

Tél (obligatoire)

Email (obligatoire)

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile (article R321-9 du code pénal) et que les objets proposés à la vente sont personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce). Je joint à la présente inscription la copie de ma pièce d'identité. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à le / /

Signature

(Parents si l'exposant est mineur)

